

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2011 – 1- 011
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, Mercredi 30 Novembre, les membres du Conseil Municipal, convoqués en Assemblée extraordinaire, se sont réunis à 20 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Lundi 28 Novembre 2011

Etaient présents : Messieurs CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, GUEGAN André, GIRARD Jacques, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane.

Etaient absents, représentés : Messieurs ROUXEL Fred, NABUCET Frédéric, Mesdames MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële.

Etaient absents, non représentés : Madame DE LA MOUSSAYE Martine, Messieurs YOBE Sébastien, HOURDIN Xavier.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 11

Nombre de conseillers absents non représentés : 3

Nombre de conseillers absents représentés : 5

Quorum : 10

Monsieur Michel CALLIOT, candidat, est élu secrétaire de séance.

Délibération N° 2011 – 2 – 134 : ORGANISATION DES ESTIVALES DE VOLLEY DU 20, 21 ET 22 JUILLET 2012

Madame MOISAN, Maire, rappelle ses contacts avec l'Association des Estivales de Volley en Septembre 2010 et en Juillet 2011, lors de leur déroulement à Erquy. Ces entretiens portaient sur l'acceptation de Fréhel à être une étape de cette compétition, en remplacement de Pléneuf Val André. Elle invite Monsieur CALLIOT à présenter le cahier des charges de cette manifestation.

Celui-ci fait part de son entretien avec son organisateur. Il leur a été proposé deux sites sur la commune : le Vieux Bourg et les Sables d'Or. La faisabilité sur le Vieux Bourg est difficile, pour des raisons d'inclinaison trop importante de la plage, et d'un potentiel de restauration trop restreint.

Ainsi, ces trois jours de compétition se dérouleraient sur la Plage des Sables d'Or. L'organisateur s'engage à ne pas modifier de façon importante le site de la plage, évitant ainsi les désagréments constatés lors du passage du Tour de France.

Le cahier des charges, pour l'essentiel, impose à la Commune : un versement de 15 000 € à l'association, un hébergement de camping gratuit pour environ 500 personnes, la mise à disposition de quelques agents pour l'entretien et le nettoyage du site, et l'installation d'une tente de table et de chaises pour la restauration rapide des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** le Maire à signer le cahier des charges afférent à l'organisation des Estivales de Volley, qui se tiendront les 20, 21, et 22 Juillet 2012.

Délibération N° 2011 – 2 – 135 : NON PARTICIPATION A LA CREATION DU POLE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU PAYS DE DINAN

Michèle MOISAN, Maire, fait part du projet de constitution d'un Pôle de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire par le Conseil de Développement du Pays de Dinan.

Le rôle de ce pôle sera de : Coordonner les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire intervenant sur le territoire, Etre l'interlocuteur privilégié représentant l'Economie Social et Solidaire auprès des administrations, de la population, des collectivités locales et des organismes, et Favoriser et accompagner

le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce pôle pourrait exercer un certain nombre de missions, parmi lesquelles représenter l'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques de développement territorial, développer des outils d'informations permettant de mieux la faire connaître, créer des passerelles entre les économies, etc...

La Commune de Fréhel est invitée à adhérer à ce projet, dont l'Assemblée constitutive aura lieu le 8 Décembre prochain, à Dinan.

A ce jour, l'Assemblée délibérante ne juge pas nécessaire de s'engager sur cette instance, dont les objectifs restent encore à concrétiser. En effet, considérant le nombre important de dispositifs déjà mis en place sur le Pays, leur superposition avec d'autres organisations, l'importance des dossiers en cours au sein de la Commune, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : NE DONNE PAS SUITE à la proposition d'adhésion et/ou de participation au Pôle de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, institué par le Conseil de Développement du Pays de Dinan

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 HEURES.

**Le Secrétaire de Séance
Michel CALLIOT**

**Le Maire
Michèle MOISAN**